



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014 Compte Rendu

(Convocation du 17/11/2014)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain

Absents : DURAND Eric, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : ABDILLA Thierry, ANNEQUIN Didier

Hervé MERLOZ est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Présentation du Conseil Municipal des Enfants

L'élection du maire et des adjoints pour le Conseil Municipal des enfants a eu lieu le vendredi 5 décembre.

Les résultats sont les suivants :

- Mathéo Seychelles a été élu maire,
- Maxime Carlier 1^{er} adjoint en charge des finances
- Elodie PERICAS-MOYA 2^{ème} adjointe en charge des manifestations
- Kevin JULLIEN 3^{ème} adjoint en charge du scolaire

Lors de la réunion du Conseil Municipal, Madame le Maire a demandé aux enfants chacun à leur tour de se présenter au Conseil Municipal de Doissin.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du maire

Madame le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal :

- Délibération 2014-048 : Demande de financement au SEDI pour travaux d'éclairage public
- Délibération 2014-049 : Dégâts d'orage – demande de subvention
- Délibération 2014-050 : Création d'un arrêt de bus à l'entrée du Lotissement Bel Air
- Délibération 2014-051 : Règlement intérieur de la cantine scolaire pour le paramétrage E-Enfance
- Délibération 2014-052 : Achat et gestion des fournitures scolaires
- Délibération 2014-053 : Adhésion au CNAS
- Délibération 2014-054 : Radiation du COS 38
- Arrêté 2014-58 : Travaux « Lotissement Les Léchères » SMEAHB (Réparation fuite)
- Arrêté 2014-59 : Travaux « Route de Montrevel » – SMEAHB (Réparation tampon regard eaux usées)
- Arrêté 2014-60 : Travaux « Route du Triève » – Constructel (Plantation de 2 poteaux)
- Arrêté 2014-61 : Travaux « Chemin des Rabataux » – Sobeca (Branchement ERDF chez Mr Carmassi)

- Arrêté 2014-62 : Travaux « Route du Rousset » – Sobeca (Dépose et repose d'un support ERDF)
- Arrêté 2014-63 : Travaux « Chemin du Gaz » – SMEAHB (Réparation fuite)
- Arrêté 2014-64 : Travaux « Route du Triève » - SMEAHB (Réparation fuite)
- Arrêté 2014-65 : Travaux « Lotissement Les Léchères » - SMEAHB (Réparation fuite)
- Devis Signaux Girod Rhône Alpes : 2 425.69 € TTC

Administration générale

- *Plan de sauvegarde : fiche intempéries*

Cécile CARLIER présente une fiche d'information en cas d'intempéries qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.

Quatre référents ont été nommés pour la voirie (deux pour le bas de Doissin et deux pour le haut) ainsi que six référents pour les personnes isolées (Trois pour le bas de Doissin et trois pour le haut).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette fiche.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bruno JULLIEN)
 - *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
PC 038 147 14 20006	BACHARD Clément et KERFAL Fatma	Construction d'une maison individuelle	19/09/2014	
PC 038 147 14 20007	GUERIN William	Construction d'une maison individuelle	07/11/2014	
CU 038 147 14 20020	Maître DEFRADAS Eric	Terrain Mme China	29/10/2014	Réponse faite le 25/11/2014
CU038 147 14 20021	Maître BALLESTER Christelle	Terrain Aurélie Garcias	07/11/2014	Réponse faite le 24/11/2014
DP 038 147 14 20029	GUIGARD Muriel	Construction d'un abri lié à l'activité d'horticulture	14/11/2014	
PC 038 147 14 20008	BARBIER Philippe	Construction d'une fumière couverte	14/11/2014	
DP 038 147 14 20030	KERSTENNE Agnès	Création d'ouvertures + réhausse du muret	02/12/2014	

- *Enquête publique*

Bruno JULLIEN informe le Conseil Municipal que Monsieur ROGER avait oublié de consulter la DREAL donc le nécessaire a été fait.

L'enquête publique se déroulera du 27 janvier 2015 au lundi 2 mars 2015.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu le :

- ⇒ mardi 27 janvier de 14h00 à 17h00
- ⇒ vendredi 6 février de 15h00 à 18h30
- ⇒ mardi 10 février de 14h00 à 17h00
- ⇒ vendredi 13 février de 15h00 à 18h30
- ⇒ mardi 17 février de 14h00 à 17h00
- ⇒ lundi 02 mars de 14h00 à 17h00

Un flyer dans une enveloppe nominative sera distribué aux habitants de Doissin ainsi qu'aux propriétaires de terrains sur la commune la 1^{ère} semaine de janvier. Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 18 décembre à 18h30 pour la mise sous plis des flyers.

▪ Finances, Economie (Cécile CARLIER)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible au 04/12/2014	% Dispo. Au 04/12/2014	Dépenses du 22/10/2014 au 04/12/2014
11	Charges à caractère général	119 000,00 €	113 230,43 €	95,2%	5 769,57 €	4,8%	19 792,97 €
12	Charges de personnel	205 810,00 €	164 146,53 €	79,8%	41 663,47 €	20,2%	9 364,93 €
22	Dépenses imprévues Fonct	10 000,00 €	0,00 €	0,0%	10 000,00 €	100,0%	0,00 €
23	Virement à la sect° d'investis.	100 000,00 €	0,00 €	0,0%	100 000,00 €	100,0%	0,00 €
42	Opérations d'ordre entre section	1 636,00 €	0,00 €	0,0%	1 636,00 €	100,0%	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	68 472,30 €	54 256,93 €	79,2%	14 215,37 €	20,8%	3 713,20 €
66	Charges financières	39 900,00 €	36 401,81 €	91,2%	3 498,19 €	8,8%	7,89 €
Total	DEPENSES	544 818,30 €	368 035,70 €	67,6%	176 782,60 €	32,4%	32 878,99 €
RECETTES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible au 04/12/2014	% Dispo. Au 04/12/2014	Dépenses du 22/10/2014 au 04/12/2014
2	Excédent antérieur reporté Fonc	48 010,50 €	0,00 €	0,0%	48 010,50 €	100,0%	0,00 €
13	Atténuations de charges	5 000,00 €	0,00 €	0,0%	5 000,00 €	100,0%	0,00 €
70	Produits des services	23 074,80 €	21 624,41 €	93,7%	1 450,39 €	6,3%	257,50 €
73	Impôts et taxes	249 813,00 €	192 003,00 €	76,9%	57 810,00 €	23,1%	15 048,00 €
74	Dotations et participations*	196 200,00 €	191 635,06 €	97,7%	4 564,94 €	2,3%	9 167,06 €
75	Autres produits gestion courante	22 720,00 €	20 325,50 €	89,5%	2 394,50 €	10,5%	1 832,11 €
76	Produits financiers	0,00 €	6,05 €	0,0%	-6,05 €	0,0%	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	4 523,73 €	0,0%	-4 523,73 €	0,0%	0,00 €
Total	RECETTE	544 818,30 €	430 117,75 €	78,9%	114 700,55 €	21,1%	26 304,67 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible au 04/12/2014	% Dispo. Au 04/12/2014	Dépenses du 22/10/2014 au 04/12/2014
20	Dépenses imprévues Invest	11 000,00 €	0,00 €	0,0%	11 000,00 €	100,0%	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	173 960,00 €	84 979,32 €	48,8%	88 980,68 €	51,2%	799,58 €
20	Immobilisations incorporelles	16 702,53 €	5 896,68 €	35,3%	10 805,85 €	64,7%	2 170,02 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	496,36 €	0,0%	-496,36 €	0,0%	496,36 €
21	Immobilisations corporelles	141 536,00 €	65 712,58 €	46,4%	75 823,42 €	53,6%	47 080,10 €
23	Immobilisations en cours	156 500,00 €	142 144,20 €	90,8%	14 355,80 €	35,2%	1 200,00 €
Total	DEPENSES	499 698,53 €	299 229,14 €	59,9%	200 469,39 €	40,1%	51 746,06 €
RECETTES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible au 04/12/2014	% Dispo. Au 04/12/2014	Dépenses du 22/10/2014 au 04/12/2014
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	195,64 €	0,00 €	0,0%	195,64 €	100,0%	0,00 €
21	Virement de la section de fonct.	100 000,00 €	0,00 €	0,0%	100 000,00 €	100,0%	0,00 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 636,00 €	0,00 €	0,0%	1 636,00 €	100,0%	0,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	179 963,89 €	177 199,37 €	98,5%	2 764,52 €	1,5%	559,26 €
13	Subventions d'investissement	57 903,00 €	15 289,80 €	26,4%	42 613,20 €	73,6%	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00 €	680,00 €	0,4%	159 320,00 €	99,6%	340,00 €
Total	RECETTE	499 698,53 €	193 169,17 €	38,7%	306 529,36 €	61,3%	899,26 €

- *Achat d'une imprimante photocopieur module PES V2 (délibération 2014/055)*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de changer le photocopieur de la mairie car celui-ci n'est pas compatible avec la norme récente de dématérialisation PES V2. Madame le Maire présente au conseil municipal les quatre propositions reçues.

Après échanges,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** la location d'un photocopieur
- ⇒ **VALIDE** la proposition d'Alpes copieurs services
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal demande à ce que la durée de location passe à 48 mois au lieu de 60 mois.

- Voirie (Jean-Claude CARRE)

Jean-Claude CARRE informe le Conseil Municipal que les panneaux de signalisation ont été commandés.

La demande de pose d'un arrêt de bus au lotissement Bel Air a été validée.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

La réparation de la toiture du groupe scolaire commence demain.

- *Cimetière : non-conformité fondation et aménagement*

Un métrage a été réalisé sur place, la dimension permettra de réaliser le nombre d'emplacement prévu soit 23 sur la partie haute.

L'entreprise Nombret a garanti que le glissement de la fondation ne remettait pas en cause la solidité du mur et doit nous fournir un justificatif.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)
- *Rythmes scolaires*

Une réunion publique aura lieu le vendredi 12 décembre pour faire un point sur les Temps d'activités périscolaires et présenter le logiciel E-Enfance.

Le repas de Noël de la cantine aura lieu le vendredi 19 décembre 2014. La cantine a besoin de 6 volontaires pour le service ce jour là.

- *AGAPRO : Cantine scolaire*

Nadine TRUFFAUT présente au Conseil Municipal la société AGAPRO, qui s'occupe de la gestion financière, l'approvisionnement et l'élaboration des menus. Le sujet sera élaboré lors d'une prochaine réunion.

- Communication
- *Préparation vœux du maire*

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19h00.

La commission communication a décidé de préparer un diaporama qui sera présenté lors des vœux.

Rendez vous le vendredi 9 janvier à 14h00 pour la préparation de la salle.

Le repas des vœux du Conseil Municipal aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 12h00 au restaurant « Les Jardins du Triève ».

- *Elections départementales*

Les élections départementales auront lieu le dimanche 22 mars 2015 et en cas de 2nd tour le dimanche 29 mars 2015.

- Vie associative
- *Clin d'œil*

Le nouveau numéro vient de paraître. Des retours positifs ont été faits.

- *Demande du sou des écoles : classe verte (Délibération 2014/061)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de Mme VICENTE (GS, CP) souhaite faire une classe verte de 5 jours et 4 nuits en pension complète à Seytroux en Haute-Savoie et pour cela sollicite une aide de la commune. Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de donner une subvention exceptionnelle de 30 € par enfant soit 750 €.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Points à délibérer

- Décision modificative n°1 (Délibération 2014/056)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajuster le budget 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2033 : Frais insertion	500,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	500,00 €	
D 204181 : Autres : Biens mobiliers, mat.		500,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		500,00 €

- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Décision modificative n°2 (Délibération 2014/057)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajuster le budget 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		3 000,00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures		2 500,00 €
D 61523 : Entretien de voies et réseaux		2 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 500,00 €
D 6411 : Personnel titulaire	6 000,00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	6 000,00 €	
D 6554 : Contribution organ. Regroup.	1 500,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 500,00 €	

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Convention SPA (Délibération n°2014/058)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de reconduire la convention avec la SPA pour l'enlèvement des animaux divagants.

Cette convention a un coût : 0,32 € par habitant. Soit 280.96 € pour 878 habitants.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** la proposition de Madame le Maire.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- TIPI – service de paiement des Titres par carte bancaire sur internet (Délibération n°2014/059)

Depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet)

L'objectif du projet TIPI est de permettre la mise en œuvre d'une solution d'encaissement automatisée de bout en bout, depuis l'émission du titre jusqu'à son émargement dans l'application Hélios.

Avec TIPI, la DGFIP propose donc un service supplémentaire innovant, simple d'utilisation et moderne qui simplifie les démarches des usagers en leur offrant un service sécurisé de paiement en ligne.

La version 3 de ce service de paiement en ligne de la DGFIP, déployé depuis le 15 juin 2011, propose désormais un site de télépaiement standardisé.

Pour bénéficier de cette version TIPI « site DGFIP », la collectivité doit :

- ⇒ être gérée dans le poste comptable par l'application Hélios ;
- ⇒ utiliser une nomenclature du secteur public local hors M21 et M31 ;
- ⇒ émettre des flux aux formats ROLMRE, INDIGO, ORMC ou PES V2 Recette ;

La commune de Doissin respecte ces prérequis pour la facturation des recettes suivantes : Garderie et cantine.

En conséquence, la commune de Doissin peut envisager d'offrir à ses usagers, la possibilité de payer leur(s) facture(s) par télépaiement pour l'ensemble des recettes émises par la commune.

La commune prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire. A titre d'information, ce coût s'élève à 0,05 euros + 0.25% du montant de l'opération. A titre d'exemple, pour une transaction de 100,00€, les commissions interbancaires s'élèvent à 0,30€ .

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer :

- ⇒ la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI ;
- ⇒ le formulaire d'adhésion à l'application TIPI ;
- ⇒ les futures demandes d'ajout d'un contrat, d'un produit supplémentaire pour l'application TIPI

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la version 3 de TIPI, en vigueur depuis le 15 juin 2011, propose un site de télépaiement standardisé développé par la DGFIP ;

La commune de Doissin est soucieuse d'offrir à ses usagers, un service moderne, accessible à tout moment sans avoir à se déplacer, sécurisé, simple d'utilisation et très rapide ;

Les prés requis pour bénéficier de la version TIPI « site collectivité » sont respectés par notre commune dans le cadre de la facturation des recettes.

DECIDE

Le Maire est autorisé à signer :

- ⇒ la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI ;
- ⇒ le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour l'encaissement des produits de la redevance spéciale ;
- ⇒ tout formulaire visant à étendre le télépaiement à un autre contrat ou à un autre produit.
 - Modification du règlement Cantine / Garderie : mode de règlement (Délibération n°2014/060)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accord pour le passage à TIPI (Service de paiement des titres par carte bancaire sur internet), il y'a lieu de modifier le règlement de la cantine et garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** de modifier le règlement de la cantine et garderie.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Compte rendu CCVH et Vals du Dauphiné

Convention ATESAT : Une réflexion est en cours par la CCVH.

Compte rendu réunions externes

Le SMND est en déficit de 2,7 M €. De plus, il manque 500 K € pour boucler le budget 2014, soit un déficit total actuel de 3,2 M €. Un comité de pilotage a été nommé pour enquêter sur cette anomalie de gestion. Pour revenir à l'équilibre, il faudrait une augmentation des cotisations de 8%.

SMABB : Un projet est en cours pour remplacer les syndicats mixtes par des « GEMAPI »

SEDI : Marcel DURAND informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, une motion a été votée par le conseil syndical du SEDI contre le projet d'état qui est de transférer la compétence du SEDI au CG 38.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 0h15.

Prochaine réunion : à définir